

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 27 juin 2025

Révision des loyers des logements communaux

Le conseil valide la révision des loyers prévus par les baux de location au 1^{er} juillet

Révision des tarifs du restaurant scolaire pour 2025-2026

Suite à l'augmentation annoncée par l'ESAT de Retiers pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, le conseil ajuste les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 :

Repas pour enfant inscrit : 4.49 € ; Repas pour enfant non inscrit : 8.98 €, Repas pour enfant absent excusé en mairie : 2.25 €, Repas pour enfant absent non excusé en mairie : 4.49 €, Accueil d'un enfant disposant d'un PAI non pris en charge par l'ESAT : 1.60 €

Aménagement du « coin calme » à la cantine

Le conseil approuve le ré aménagement du coin calme à la cantine suite à la fermeture du centre de loisirs. Le devis de Wesco, spécialisé dans le matériel scolaire et péri-scolaire est validé pour un montant de 1 974.76 € HT et 2 398.75 € TTC.

Réfection des sols du couloir de l'école

L'extrémité sud du couloir de la verrière de l'école est dégradée. Il doit être remplacé. Le devis de l'entreprise Lemoine Peinture est validé pour un montant de 4 196.45 € HT et 5 035.74 € TTC

Aménagements de voirie

Le conseil valide les aménagements de voirie dans la rue St Liffard (création de 3 places de stationnement), sur la rue Bertrand Du Gueslin (création d'un chemin piétonnier entre l'école et le lotissement Du Guesclin) ainsi que le programme de rénovation de voirie 2025 (Le Grand Beaumont, Beaumont Féard, La Pilais et Le Grand Pâtis). L'offre globale de l'entreprise Eiffage est retenue pour un montant de 77 761.20 € HT et 93 313.44 € TTC.

Rebornage des parcelles B0923 et B0924

L'aménagement des places de stationnement rue St Liffard nécessite de clarifier les limites de propriété avec le terrain du riverain. Le conseil valide le rebornage des parcelles concernées

Rénovation des marquages au sol dans le bourg

De nombreux marquages au sol nécessitent un rafraichissement (bande stop, dents de requins sur les ralentisseurs, bordure des îlots ...). Le conseil valide le devis de l'entreprise Helios Atlantique de Guichen pour la somme de 6 491.50 € soit 7 789.80 € TTC. Le devis sera cependant corrigé pour supprimer el projet de top de la rue Mahé.

Remboursement de Frais

Le conseil valide le remboursement de divers achats réalisés par M Bordier pour la somme de 331.70 €

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS

Le marché pour la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS, passé en groupement de commandes avec l'ensemble des communes membres de Roche aux Fées Communauté, arrive à son terme. Afin de favoriser la mutualisation des achats et d'en réduire le coût, Roche aux Fées Communauté souhaite de nouveau constituer un groupement de commandes pour la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS, avec les communes qui souhaiteraient y participer. Le conseil valide l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Recensement 2026

Le conseil valide la rémunération pour les agents recenseurs à 1.55 € / bulletin individuel et 0.95 € / feuille de logement et autorise le Maire à recruter 2 agents recenseurs.

Avis sur la révision du SAGE Vilaine

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique, appelé bassin versant. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) et l'Etat et ses établissements publics.

Le SAGE comprend : un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation et un règlement, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Conformément à l'article R.212-39 du code de l'environnement, le projet de SAGE est soumis pour avis dans un premier temps dans le cadre d'une consultation administrative (de mars à août 2025), puis sera soumis à l'automne à la consultation du public par voie électronique.

Les principales orientations du SAGE touchent 4 thématiques : la qualité des eaux, les milieux naturels, la gestion quantitative, les risques d'inondation, de submersions marines et d'érosion du trait de côtes : Connaître et prévenir les risques d'inondation, et la communication.

15 règles ont été édictées parmi lesquelles l'interdiction d'utilisation d'herbicides sur les cultures de maïs sur les secteurs à risque érosion des Aires d'Alimentation de Captage prioritaires, l'interdiction de retournement des prairies permanentes en zones humides, l'interdiction de l'accès direct des animaux d'élevage au cours d'eau

Considérant l'impact sur l'activité agricole, le conseil municipal émet un avis défavorable à la révision du SAGE Vilaine.

Réflexion sur la création d'un groupe de travail « Attractivité du bourg »

L'objectif serait de retracer l'histoire des maisons du bourg : celles qui avaient une activité particulière (forgeron, cordonnier, boulanger, café ...), celles avec une architecture remarquable ... cela pourrait être le travail conjoint des commissions Communication, Culture, Animations, CMJ et tous les volontaires intéressés par le projet. Un appel aux personnes intéressées va être lancé

Répartition des sièges au conseil communautaire entre les communes à la prochaine mandature

Conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT, au plus tard avant le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux, les conseils municipaux doivent délibérer sur la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres. Le conseil valide l'option proposée par Roche aux Fées Communauté et fixe à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire.

Infos diverses

Tour de France féminin : les décorations dédiées au passage du tour de France féminin le 28 juillet ont été réalisées par des bénévoles. Merci à eux. Un appel à des bénévoles supplémentaires sera lancé pour la sécurité, la pose des panneaux parking et des barrières. Une réunion sera organisée le mardi 15 juillet à 20h30 en salle du conseil.

Achat immobilier : la maison voisine du projet de réhabilitation du centre bourg va être à vendre. Il faudra se positionner pour permettre l'aménagement des terrains présents à l'arrière.

Centre de loisirs : La commune de Tresboeuf propose la création d'un SIVU pour gérer la construction d'un nouveau centre de Loisirs. Il faudrait donc participer à l'investissement puis aux charges de fonctionnement. Le conseil ne donne pas suite à cette proposition

Eclairage public : les travaux de relamping pour passer en LED ont été réalisés dans les Rues de La Raimbaudière, Noël Berchon, place Pierre et Marie Curie. Une 2ème phase aura lieu à l'automne.

Aménagement du local de rangement de l'espace festif : le local de stockage de l'étang a été aménagé pour permettre le stockage et la manipulation plus facile des tables et chaises.

Circuit de la Régalante : le service tourisme de RAF com travaille sur les points d'attrait le long de la Régalante.